

Le 7 juin 1768 - Dumas au ministre : traite à Madagascar

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2 n°50

Dumas explique n'avoir interdit aux particuliers la traite à Foulepointe que pour défendre les intérêts du roi « *contre les ravages de la cupidité* ». Il accuse : « *la chaleur avec laquelle M. Poivre soutient le projet d'un armement particulier à Foulepointe, ne permet pas de douter qu'un grand intérêt ne l'y ait déterminé* ».

Au Port Louis Isle de France le 7 juin 1768

Traite à Madagascar.

Monseigneur,

Par ma dépêche N°10 de l'expédition du *Massiac*, en date du 13 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de l'établissement et du succès de la traite du Roi au Fort Dauphin, du projet de l'établir à Foulepointe, et de l'exécution qu'elle exige dans l'étendue de ses limites. Les principes, sur lesquels les opérations doivent être dirigées sont si clairs pour moi, si évidents, que je ne pouvais pas m'attendre à la contradiction d'opinions qui s'est élevée à ce sujet entre M. Poivre et moi.

Le Fort Dauphin ne donne que des bœufs qui sont dans cette colonie un objet de richesse publique, mais qui ne peuvent jamais être celui des spéculations d'un armateur : aussi ce poste n'a-t-il jamais été fréquenté par les vaisseaux particuliers. Foulepointe au contraire, outre les bœufs et les riz, offre une ample traite d'esclaves : elle fit la fortune de La Bourdonnais qui en abusa quelques fois ; elle a fait celle des administrateurs qui lui ont succédé ; et surtout celle de leurs commis. Il fallait bien s'attendre que des gens avides prendraient la même direction sous l'administration royale.

Il faut que j'observe ici que dès l'année dernière, tandis que j'attendais impatiemment l'arrivée de la flûte du Roi, *l'Ambulante*, pour l'envoyer établir la traite à Foulepointe, toutes les fois que ce projet entraînait dans les conversations que j'avais avec M. Poivre, il s'appliquait à éloigner mes idées de Foulepointe pour les porter sur Mozambique ; cela doit être écrit dans le Journal d'administration, et lorsqu'il fut question de rendre une ordonnance de police sur l'interdiction des piastres prescrites dans nos Instructions, il me fallut la solliciter, et elle fut enfin dressée dans les Bureaux de M. Poivre. Mais cette ordonnance étant insuffisante, et ne remplissant pas l'objet, j'eus l'honneur de vous demander, Monseigneur, par ma dépêche N°10 de l'expédition du *Massiac*, une ordonnance du Roi sur ces traites, qui attribuât l'exclusif à celle du Roi dans les lieux où elle serait établie, et leurs dépendances, ce qui comprend depuis le Fort-Dauphin jusqu'à la baie d'Antongille [Antongil] inclusivement.

Mes principes sur cette matière bien digérés longtemps avant mon départ de Paris n'ont point varié parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses.

Depuis l'édit du mois d'août 1764, le projet d'approvisionner ces colonies par des vaisseaux du Roi employés pour le compte de Sa Majesté aux traites de Madagascar, n'a jamais varié. Toutes les opinions se sont réunies là-dessus, comme sur l'interdiction nécessaire des piastres ; tout le monde est également d'accord que la concurrence des traites des particulier doit ruiner nécessairement la traite du Roi, parce qu'un armement fait à grands frais ne peut se couvrir que par une grande exportation de Noirs qui ne peut s'exécuter qu'en piastres. M. Poivre en convient, ce n'est qu'en suivant l'esprit des instructions données l'année dernière à M. de Vauquelin que l'on peut ramener les Noirs de Madagascar à livrer les esclaves pour des effets de traite, l'armement particulier qui n'a pour lui que le moment ne peut pas opérer ce changement, le Roi seul peut perdre la traite d'une année, s'il le faut, pour la ramener aux vrais principes l'année suivante.

Dès les premiers jours du mois de mai, j'eus quelque connaissance d'un projet d'armement particulier pour Foulepointe, et les jours suivants, l'ouverture m'en fut faite par deux des intéressés à qui j'expliquai ma façon de penser là-dessus d'une manière si claire et si précise qu'ils désespérèrent d'obtenir mon approbation. Le lendemain et le surlendemain, on tenta des routes souterraines pour

voir si j'étais susceptible d'intérêt personnel ; et lorsqu'on eut bien reconnu l'inutilité de ces pratiques, on prit la voie ouverte de me mettre en contradiction avec M. Poivre.

Cependant, Monseigneur, l'expédition de *la Garonne* traînait en longueur, et il ne fallait pas être sorcier pour s'apercevoir qu'on voulait que l'affaire de l'armement particulier fût déterminée avant de la faire sortir. Je pris le parti d'écrire à M. Poivre sur la prise de possession du poste de Foulepointe qui devenait instante par la crainte que j'avais que les intéressés dans l'armement projeté ne surprissent ma surveillance en prenant une expédition pour tout autre lieu, et en allant en effet traiter à Foulepointe. Alors ce poste livré aux ravages de la cupidité, était pour longtemps perdu pour la prospérité de cette colonie : le Sr Laval, associé dans cet armement, destiné à le gérer sur les lieux, devait naturellement employer ses talents, son crédit et toutes ses ressources à faire échouer la traite du Roi, et à se ménager par là les avantages du poste de Foulepointe pour l'avenir comme pour le présent. Cet homme a du talent et beaucoup de crédit parmi les noirs de Madagascar. J'ai parlé de lui dans ma dépêche N°10 de l'expédition du *Massiac*, et on trouvera des notes sur son compte à la Compagnie des Indes à Paris.

Ma lettre à M. Poivre en date du 11 mai ne fit que lui donner de l'humeur ; copie de tout ce que nous nous sommes écrit à ce sujet est ci-joint. Une analyse exacte de cette correspondance doit mettre au grand jour, Monseigneur, nos intentions respectives. On y verra deux placets présentés à M. Poivre, et l'adresse avec laquelle il répond au premier avant de me le communiquer. Le motif du second se décèle de lui-même, en un mot la chaleur avec laquelle M. Poivre soutient le projet d'un armement particulier à Foulepointe, ne permet pas de douter qu'un grand intérêt ne l'y ait déterminé.

Je lui ai résisté ouvertement, Monseigneur, après lui avoir expliqué mes principes, car tout système étant susceptible de raisons pour et contre, nous aurions fait des volumes inutilement. Lorsqu'il est évident pour moi qu'une opération doit ruiner le service du Roi dans une partie de l'administration qui m'est confiée, je ne puis la tolérer que par une espèce de trahison. J'ai pris sur moi seul la prise de possession de Foulepointe, ainsi que l'exclusion des bâtiments particuliers. Je me suis chargé personnellement de tous les événements sur cela. M. Poivre m'a écrit des choses de l'autre monde, car cet homme simple et modeste n'aime pas qu'on lui résiste, mais partout où le service est en péril évident, lorsque dans une colonie le gouverneur et l'intendant sont d'opinion contradictoire, il faut bien que la balance se détermine sur l'avis de celui qui commande en chef, à qui enfin l'autorité primitive appartient. S'il y eut eu un moyen de conciliation, Monseigneur, je l'aurais saisi, mais je me flatte d'avoir tenu en cette occasion la seule conduite qui m'était permise, et j'attends votre approbation avec la confiance que donne l'évidence du principe.

M. Poivre s'est obstiné à refuser au Sr Glemet un interprète qui lui était absolument nécessaire, le Sr La Bigorne. C'est un homme de qui on dit du bien et du mal, et capable sans doute de l'un et de l'autre, mais qui par sa situation, et dans les circonstances présentes, doit nécessairement être déterminé à faire le bien du service du Roi. C'est à un administrateur attentif à savoir saisir ces nuances pour employer ces hommes à propos. J'ai pris le parti de faire embarquer cet homme sur la flûte du Roi *la Garonne*, sans en parler à M. Poivre, pour ne pas multiplier les contradictions qui, à la longue, fatiguent à tel point qu'un homme périt sous le poids de l'affliction d'esprit qu'elles donnent.

Madagascar est l'objet éternel des spéculations des habitants de l'Isle de France. Il y a fort peu de gens ici qui n'aient formé quelques projets sur cette île, c'est à la sagesse du gouvernement à n'en adopter aucun qui puisse nuire aux intérêts présents ou à venir.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Dumas

* * *